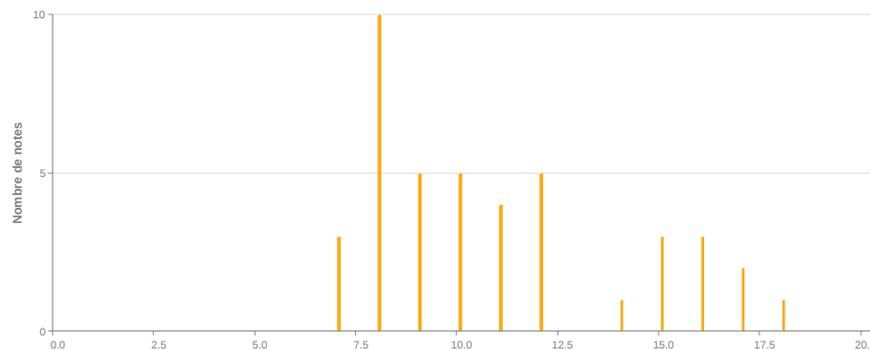


Rapport de jury Épreuve orale d'entretien

I – Statistiques

Graphique des notes



Nombre de notes	Moyenne	Médiane	Écart type
42	10.929	10	3.204

II – Rapport

Bilan

La session 2024 a été l'occasion de consolider la nouvelle épreuve du concours et à constater que les attentes du jury ont bien été intégrées par les préparateurs. Hormis quelques candidats qui ont éprouvé des difficultés, il n'y a plus de prestations médiocres, comme auparavant, non plus que de mauvaise compréhension du type d'analyse requise.

Cette remarque concerne notamment la première partie de l'entretien, nous serons plus circonspects sur le volet du projet professionnel, trop souvent conçu de façon artificielle et purement formelle. D'ailleurs, le temps alloué cette année aux réponses a été réduit au minimum prévu par l'arrêté du 18 avril 2018, tant les réponses étaient stéréotypées et peu crédibles.

La structure des notes fait apparaître une courbe, traditionnelle pour le concours, avec deux sommets. Le premier se situe autour de 8, ce qui est conforme statistiquement aux épreuves passées, le second en revanche est plus élevé qu'attendu puisqu'il est situé autour de 15,5 (il était plutôt attendu à 12 ou 13). Cela signifie qu'un petit groupe de candidat•e•s était parfaitement préparé à l'épreuve ; mieux, en tous cas, que l'année dernière.

Conseils aux candidats

Forme

Sur la forme, nous reprendrons la formule de l'année dernière : l'ensemble des prestations a été très satisfaisante à de rares exceptions près. Le jury soulignera à ce titre l'excellente préparation des candidat•e•s.

Fond

Sur le fond, en revanche, nous leur conseillerons, encore une fois, de mieux exercer leur esprit critique sur les textes proposés. En effet, ces textes présentent des défauts d'argumentation des biais logiques et ne reposent à l'occasion que sur des arguments d'autorité. Des textes de grands auteurs, que des candidat•e•s hésitent parfois à critiquer en raison de la notoriété de leur auteur•trice ont souvent été découpés par le jury pour en perturber la trame logique : il convient donc de les traiter comme les autres même si l'auteur•trice est prestigieux.

Enfin, il ne faut pas hésiter à recontextualiser le texte en vérifiant sa date de parution, car cela peut faire varier considérablement l'approche critique. Un texte sur les conflits armés qui ne fait référence qu'à Clausewitz, par exemple, et qui fait l'impasse sur les guerres asymétriques ou par procuration mérite d'être analysé à l'aune de la géopolitique actuelle.

Un autre texte, choisi pour le concours et qui postulait de l'impossibilité totale pour les femmes de diriger une centrale syndicale en raison de la structure des organisations et du comportement de leurs acteurs méritait les plus vives critiques. Il était donné à dessein, l'année même où deux femmes en étaient venues à diriger les deux plus grandes centrales syndicales de France.

Rappel sur les objectifs de l'épreuve

Nous reprendrons, à cet égard, les termes du rapport précédent sur l'objectif majeur de l'épreuve : mesurer les aptitudes des candidat•e•s à la recherche. A elles•eux de rattacher le texte à des éléments culturels extérieurs (contexte, période, controverses, évolution sociale, débats théoriques etc.) et/ou à développer une analyse rationnelle face aux propos du (de la) ou des auteur•e•s : démontrer l'illogisme des arguments, les contradictions, les arguments d'autorité, les biais de perception ou de croyance.

Ainsi tout commentaire de texte doit être est proscrit : peu importe ce que l'auteur dit ou cherche à démontrer ; il faut se concentrer sur ce qu'il dit ou démontre mal. Pour autant, il convient de rester focalisé sur le texte en lui-même et ne pas en venir à critiquer la société dans son ensemble, non plus que ses disfonctionnements aussi grands soient-ils car il ne faut pas confondre la critique raisonnée et rationnelle avec la polémique.

Concevoir un projet professionnel crédible

Un projet professionnel crédible doit être réfléchi et, en toute hypothèse, il ne saurait engager le/la candidat•e, il n'y a donc aucun péril à l'exposer ni aucun avantage à le dissimuler. Il doit reposer, par ailleurs, sur des vœux et des ambitions réalistes et crédibles. Ce qui pourra emporter la conviction du jury sera la coïncidence de ce projet avec ce que le/la candidat•e laisse à voir de sa personnalité. Sur ce point nombre de candidat•e•s ont semblé, en 2024 avoir fait le pari que le jury serait d'une grande naïveté et n'ont donc pas construit d'argumentation suffisamment étayée, voire se sont contentés de ne se focaliser que sur l'issue des deux années de classe préparatoire. Par ailleurs, ne pas avoir de projet arrêté n'est pas un obstacle : plusieurs voies peuvent être envisagées, voire des directions, de simples axes. Il faudra toutefois expliquer ces choix.